



Suivi et protection des busards dans le Marais poitevin

Note de synthèse 2024



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Vendée

Association indépendante

Siège social : La Brétinière – 85 000 LA ROCHE SUR YON

tél. : 02 51 46 21 91 – courriel : vendee@lpo.fr ; <http://vendee.lpo.fr>





Suivi et protection des busards dans le Marais poitevin

Note de synthèse 2024

Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin
Pôle Avifaune

Rédaction :

Adrien Martineau

En collaboration avec

Jennifer Fabre, Emma Hipeaux et Christian Pacteau

Photo de couverture :

Femelle de Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) © Adrien Martineau

Table des matières

Introduction.....	3
1. Compte-rendu du suivi 2024 par secteur.....	4
1.1 Marais poitevin central et plaine du Sud Vendée	4
1.2 Plaine de Niort.....	5
1.3 Marais poitevin sud et plaine d'Aunis	7
2. Bilan de la saison 2024	8
2.1. Busard cendré.....	8
2.1.1. Caractérisation des nids de Busard cendré en 2024 pour l'ensemble du territoire prospecté.....	8
2.1.2. Succès de reproduction en 2024 pour l'ensemble du territoire prospecté	9
2.2. Busard Saint-Martin	11
2.2.1. Caractérisation des nids de Busard Saint-Martin en 2024 pour l'ensemble du territoire prospecté.....	11
2.2.2. Succès de reproduction du Busard Saint-Martin en 2024 pour l'ensemble du territoire prospecté.....	11
2.3. Busard des roseaux.....	12
2.3.1. Caractérisation des nids de Busard des roseaux en 2024 pour l'ensemble du territoire prospecté.....	12
2.3.2. Succès de reproduction du Busard des roseaux en 2024 pour l'ensemble du territoire prospecté.....	13
3. Bilan centre de sauvegarde USCF 85 2024.....	14
4. Evolution des tendances et des effectifs de Busard cendré depuis 1982-1999.....	15
CONCLUSION	18

Table des illustrations

Figure 1 : Nombre de jeunes Busard cendré envolés par secteurs en 2024	10
Figure 2 : Productivité par secteurs en 2024.....	11
Figure 3 : Nombre de jeunes Busard Saint-Martin envolés par secteurs en 2024.....	12
Figure 4 : Nombre de jeunes Busard des roseaux envolés par secteurs en 2024.....	13
Figure 5 : Nombre de jeunes Busard cendré envolé par secteurs de 1982-1999 à 2024	16
Figure 6 : Taux de nids productifs et nids trouvés de 1982-1999 à 2024	17
Figure 7 : Nombre de jeunes envolés de 1982-1999 à 2024.....	17
Carte 1 : Présentation des secteurs de prospection par structure	4
Carte 2 : Nids de busards en Vendée en 2024	5
Carte 3 : Nids de busards en Deux-Sèvres en 2024.....	6
Carte 4 : Nids de busards en Charente-Maritime en 2024.....	8
Tableau 1 : Caractérisation des nids de Busard cendré trouvés en 2024	9
Tableau 2 : Jeunes Busard cendré produits en 2024.....	10
Tableau 3 : Caractérisation des nids de Busard Saint-Martin trouvés en 2024	11
Tableau 4 : Jeunes Busard Saint-Martin produits en 2024	12
Tableau 5 : Caractérisation des nids de Busard des Roseaux trouvés en 2024	13
Tableau 6 : jeunes Busard des roseaux produits en 2024.....	13
Tableau 7 : Liste des entrées au centre de soins.....	14
Tableau 8 : Détails des entrées et devenir des busards reçus en 2024	15
Tableau 9 : Caractérisation des nids de Busard cendré de 1982-1999 à 2024	15

Introduction

Trois espèces de busards sont présentes en Marais poitevin en période de reproduction. Il s'agit du Busard cendré (*Circus pygargus*), du Busard Saint-Martin (*circus cyaneus*) et du Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*). Ces trois espèces ont vu leurs effectifs diminuer drastiquement ces dernières années. Originellement, ils nichaient dans les landes, les marais, les roselières ou bien encore les friches forestières. La raréfaction de ces biotopes a obligé les busards à s'adapter et donc trouver un milieu de substitution pour nicher : les grandes cultures. Cependant, ceci n'est pas sans conséquences pour eux. En effet, quand arrive le temps des moissons, beaucoup de jeunes ne sont pas volants et sont donc vulnérables vis-à-vis de ces travaux. De fait, les pratiques agricoles de la céréaliculture sont en inadéquation avec les besoins biologiques des busards. C'est pour cette raison que la sauvegarde de ces 3 espèces menacées nécessite une intervention humaine.

Le Busard cendré, dont l'aire de répartition s'étend de l'Europe de l'Ouest aux plaines de l'Asie centrale, connaît un fort déclin dans l'Union européenne. Sa population française est estimée entre 3 600 et 4 700 couples (en 2016-2017). Ce qui représente 6% de la population européenne, classant la France au 4^{ème} rang européen. Le Busard cendré est considéré comme une espèce quasi menacée en France et vulnérable au niveau régional tant en Poitou-Charentes que dans les Pays de la Loire.

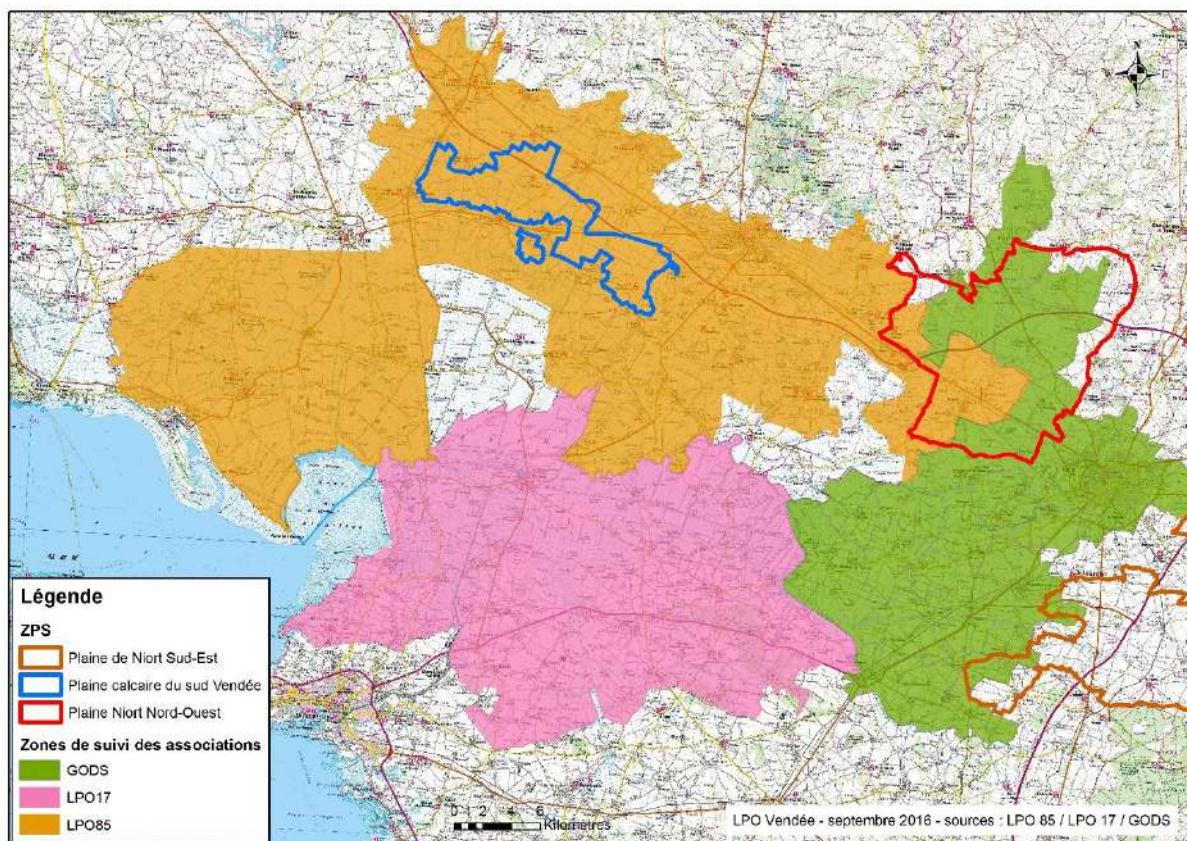
Le Busard Saint-Martin, comme le Busard cendré a vu ces effectifs diminuer drastiquement ces dernières années. Entre 2000-2002 et 2016-2017, l'espèce a perdu 2% par an de ces effectifs. Le nombre de nicheurs est compris entre 9 400 et 11 200 couples à l'échelle du pays. La France est d'ailleurs, le deuxième pays européen accueillant le plus de Busard Saint-Martin.

Le Busard des roseaux, a vu lui aussi ses effectifs diminuer mais dans une moindre mesure que le Busard cendré et le Busard Saint-Martin. Ses effectifs nicheurs sont estimés entre 3 000 et 5 000 dans le pays. On estime, que la France accueille 4% des couples européens.

Le territoire du Marais poitevin occupe un rôle majeur pour l'accueil de ces espèces pendant la période de reproduction. Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, conscient du rôle qu'il a à jouer dans la survie des busards, apporte son soutien financier aux opérations de sauvegarde des nichées des 3 espèces de busards. Cette action, intégrée à l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin, se déroule depuis plusieurs années en partenariat avec les associations des départements concernés : la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime.

En Vendée, cette action a débuté en 1982, dans les polders de la baie de l'Aiguillon, puis s'est étendue aux plaines du Sud Vendée en 1999 avec la LPO 85. Cette opération de sauvegarde a également débuté en 1999 en Charente-Maritime, avec la LPO 17, et en 1998 dans les Deux-Sèvres avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS).

L'objectif de ce suivi est de comptabiliser de manière la plus exhaustive possible le nombre de couples nicheurs afin de pouvoir mettre en place des protections pour les nichées qui le nécessitent. Cela demande une bonne connaissance des acteurs agricoles locaux, qui se développe et s'affine au fil des années. La clé de la réussite de cette action est la sensibilisation des exploitants quant à la protection des nichées de busards présentes dans leurs parcelles.



Carte 1 : Présentation des secteurs de prospection par structure

1. Compte-rendu du suivi 2024 par secteur

Chacun des paragraphes suivants a été rédigé par la personne responsable de la campagne de suivi et de protection de chacune des associations.

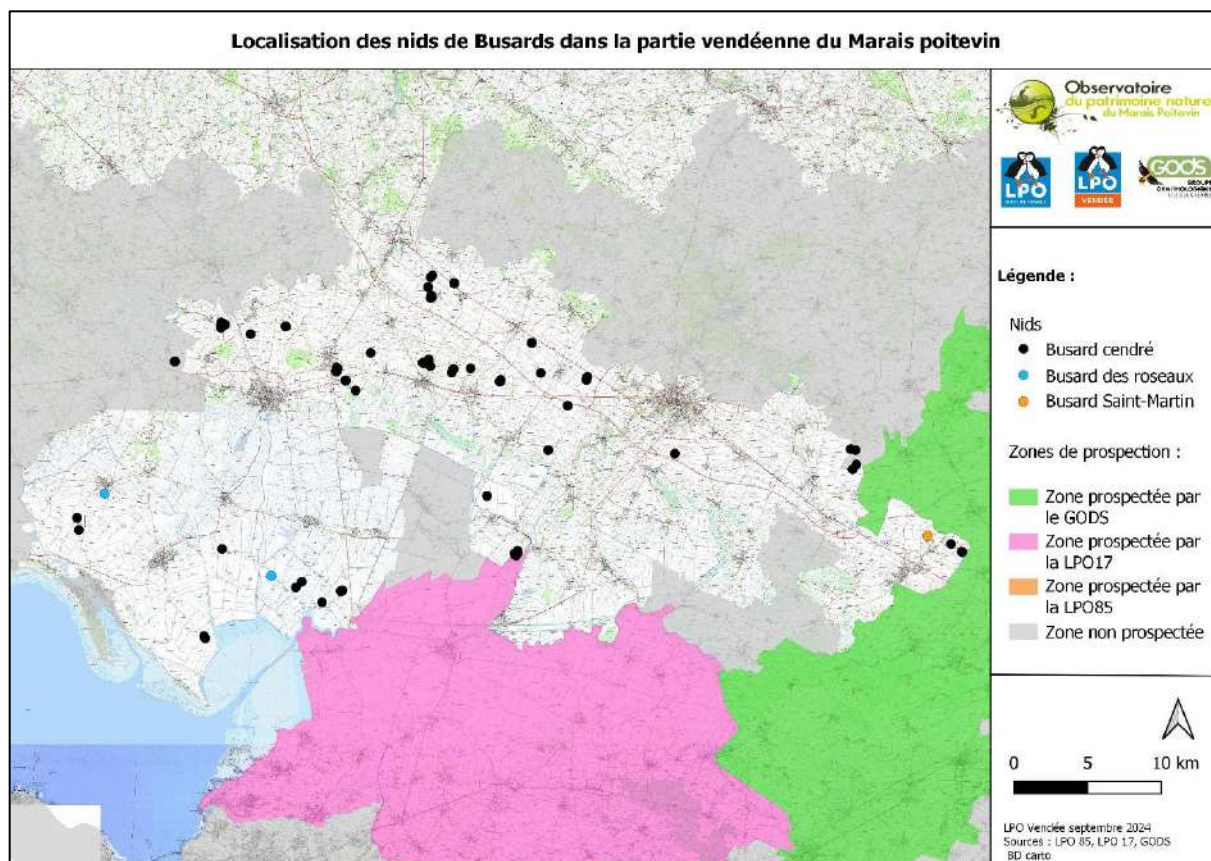
1.1 Marais poitevin central et plaine du Sud Vendée

En 2024, **7 personnes** ont participé au suivi et à la protection des nichées de busards en Marais poitevin. Les pluies hivernales et printanières ont compliqué l'installation des oiseaux, ainsi, seulement **61 couples** de busards (cendré, Saint-Martin et des roseaux) ont été détecté sur les trois zones suivis (marais poitevin, plaine calcaire du sud Vendée et la partie vendéenne de la ZPS de Niort Nord-Ouest). L'espèce la plus représentée est le Busard cendré avec **58 nids** vient ensuite le Busard des roseaux avec **2 nids** et le Busard Saint-Martin avec **1** seul couple. Le nombre de nid est très faible cette année (inférieur aux dernières années). En zone de plaine (plaine calcaire et NINO), le nombre de nids est correct et en adéquation avec celui des dernières années. En zone de marais, ce chiffre est à l'inverse en nette diminution. Les cultures d'hiver étant très basse en début de saison dans les zones de marais, bon nombre d'oiseaux se sont reportés en plaine mais aussi très probablement dans les mizottes de la baie de l'Aiguillon. En effet, la partie marais (en culture) accueille habituellement entre 10 et 15 couples de Busards des roseaux cette année, seulement deux nids ont été trouvé.

En 2024, la taille de ponte moyenne est de 3.4 ($\pm 1,04$) ce qui est relativement proche de l'an passé où elle était de 3.65 œufs/nids. Finalement, 48 jeunes busards cendrés se sont envolés, deux jeunes

busards des roseaux et enfin, zéro Busard Saint-Martin, soit un total de 50 jeunes. Sur ces 50 jeunes volants, 1 seul l'a été avant les moissons. Cependant, cette année, plusieurs nids n'ont pas fait l'objet de protection. Les moissons étant très tardives dans certains secteurs (fin juillet), les nids n'ayant pas besoins de protections (après vérification avec l'exploitant) n'ont pas été suivi (uniquement un passage en drone en milieu de saison) afin de limiter un maximum le dérangement. Ainsi nous n'avons pas le nombre réel de jeunes envolés avant moisson d'où ce faible effectif de jeunes volants avant moisson (N=1).

Sur les 61 nids de busards répertorié cette année, 32 d'entre eux ont néanmoins nécessité une intervention (transfert en centre de soins compris).



Carte 2 : Nids de busards en Vendée en 2024

1.2 Plaine de Niort

En 2024, ce sont **16 personnes** qui ont participé au suivi et à la protection des busards dans la plaine deux-sévrienne autour de Niort (Plaines de Niort Nord-Ouest ou NINO et de Niort Sud-Ouest ou NISO).

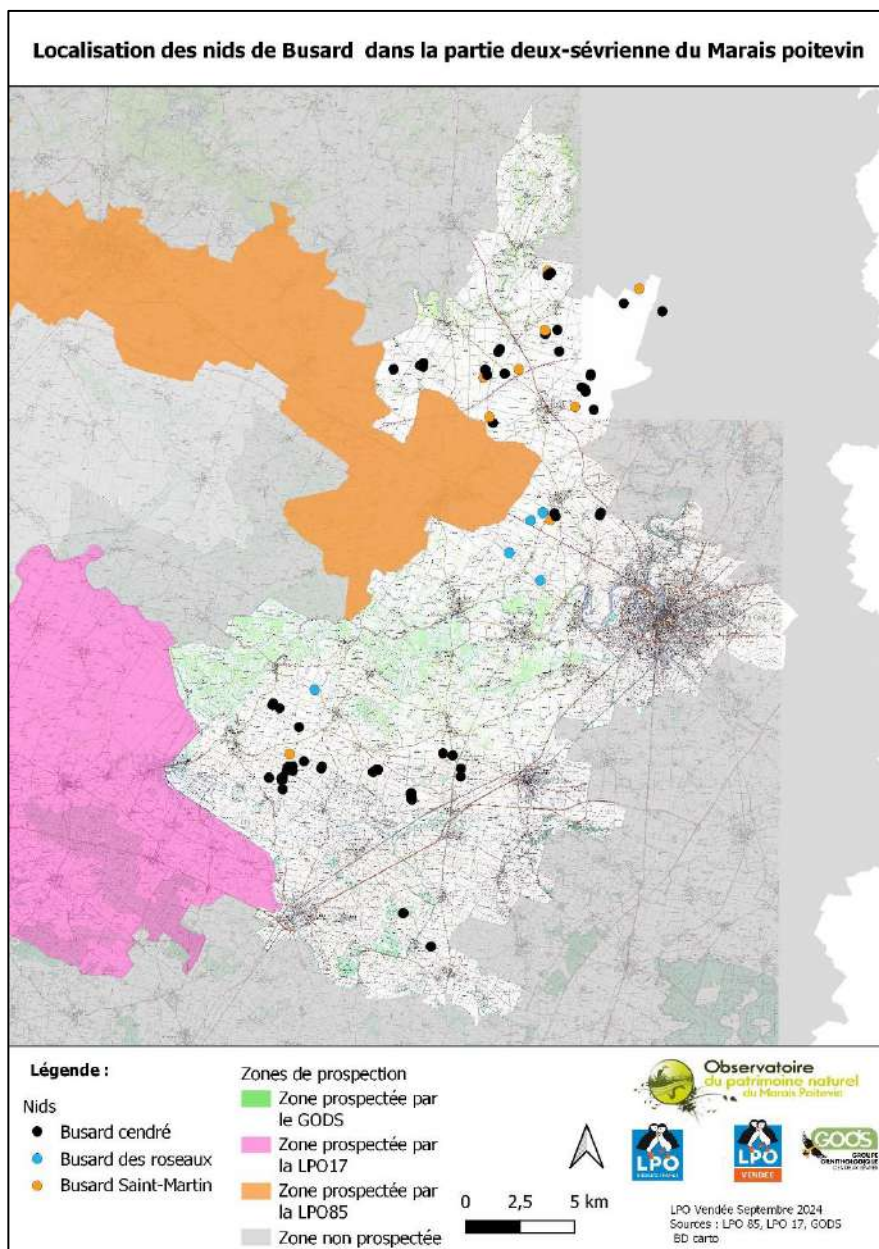
Au total, ce sont **75 nids** de busards qui ont été localisés, comprenant 6 nids de Busard des roseaux, 9 nids de Busard Saint-Martin et 60 nids de Busard cendré. En 2022, 80 nids avaient été trouvés contre 73 nids en 2023 ce qui témoigne d'une relative stagnation. Cette année, le nombre de nids de Busard Saint-Martin (9 nids) est bien plus faible qu'en 2023 (16 nids) et rattrape encore moins l'effectif de 26 nids répertorié en 2019. Le Busard Saint-Martin sélectionne divers habitats pour sa nidification, y compris les petites friches forestières, il est beaucoup plus difficile de trouver l'ensemble des nids chaque année. Toutefois, le nombre de nids trouvés en milieu de plaine cette année compte parmi les plus faibles effectifs observés depuis 7 ans.

Concernant le taux de réussite des nichées (au moins 1 poussin à l'envol), il est bien en dessous du taux obtenu l'année dernière où il atteignait 68% contre 42,7 % cette année toute espèce confondue. Il reste toutefois meilleur qu'en 2022 où il n'était que de 37,5%. En détaillant par espèce, le Busard Saint-Martin est celui qui présente le meilleur taux de réussite (55,6%), suivi par le Busard cendré (41,7%) et le Busard des roseaux (33,3%). Cette année, ce sont 5 nichées qui ont dû être envoyées en centre de soins.

En fonction des secteurs, 40 nids ont été localisés sur NINO (4 de Busard des roseaux, 28 de Busard cendré et 8 de Busard Saint-Martin) et 35 sur NISO (2 de Busard des roseaux, 32 de Busard cendré et 1 de Busard Saint-Martin). Comme l'an dernier, le taux de réussite toutes espèces confondues est plus élevé sur NINO puisqu'il atteint **47,5%** contre **37%** sur NISO.

Pour ce qu'il en est des autres indicateurs de reproduction, la taille de ponte atteint en moyenne **2,7 œufs** par nid cette année ce qui est plus faible que l'an dernier où il atteignait 3,4 œufs. Le taux d'éclosion est aussi plus faible que les deux dernières années avec 49% cette année contre 69% l'année dernière et 59% en 2022. Ce chiffre peut s'expliquer en partie par l'observation cette année d'une prédation importante au stade œuf qui n'a pas permis à beaucoup de nichées d'éclore. Le nombre de jeunes à l'envol de cette année est aussi bien plus faible que l'an dernier avec **87 jeunes à l'envol** contre 147 jeunes à l'envol en 2023. Ce nombre reste toutefois à relativiser car il ne s'élevait qu'à 76 en 2022. Cela correspond à un taux de jeunes à l'envol de 88% ce qui est plus élevé qu'en 2023 où il était de 76%.

Suite à une bonne année 2023, l'année 2024 s'avère plutôt moyenne avec des résultats toutefois meilleurs qu'en 2022. La forte disponibilité alimentaire observée en début de saison a nettement



Carte 3 : Nids de busards en Deux-Sèvres en 2024

diminué au cours de la saison de reproduction, et les mauvaises conditions météorologiques avec des précipitations exceptionnelles ont compromis bon nombre de nichées.

La protection des nids de busard demeure un élément primordial pour assurer la pérennité des 3 espèces. Cette année, 32 protections ont été posées (cages grillagées et cages traineaux) ce qui représente une protection de 43% des nids. Compte-tenu de la date des moissons toutefois moins précoce que l'année passée, seuls 44% des jeunes busards étaient volants avant les moissons. **La mise en place de cages de protection avec la collaboration des agriculteurs aura permis cette année l'envol de 49 jeunes.**

1.3 Marais poitevin sud et plaine d'Aunis

Cette année, **24 personnes** ont participé au suivi et à la protection des nids de busards sur le Marais Poitevin charentais et la plaine d'Aunis nord. Les efforts de prospection représentant **1927 heures** de suivi ont permis de localiser **95 nids** : 57 nids de Busard cendré, 31 nids de Busard des roseaux et 7 nids de Busard Saint-Martin.

Les résultats suivants traitent uniquement les données de reproduction du Busard cendré. En incluant les indices de nidification probable, **72 couples** ont été observés sur le secteur suivi. Sur les 57 nids localisés, 11 ont été trouvés en zone humide du Marais Poitevin et 46 en plaine. 30 nids **ont été protégés par la pose de cage, de clôtures électriques, d'enclos, de jalons ou par un transfert en centre de soins à la faune sauvage.**

Sur 28 nids dont la taille de ponte est connue, le nombre moyen d'œufs par nid est de **3,6 ($\pm 0,8$)**. Cet effectif est quasiment identique à celui obtenu en 2023 sur 42 nids (3,4). **La productivité** (nombre moyen de jeunes à l'envol par couple), calculée sur 56 nids, est de **1,3 ($\pm 1,5$) jeunes à l'envol** (73 jeunes pour 56 nids) contre **1,1 ($\pm 1,3$) en 2023 (calculée sur 52 nids)**. Ce résultat considère comme échec, donc non volants, les poussins et œufs transférés au centre de soins. Le **succès de reproduction** correspondant à la proportion de jeunes à l'envol in situ par rapport au nombre d'œufs pondus ne peut être calculé en 2024. En effet, seulement 18 nids ont pu être suivi avec exactitude du stade œuf jusqu'au stade de l'envol des jeunes. Cet échantillon est trop faible pour obtenir un résultat significatif.

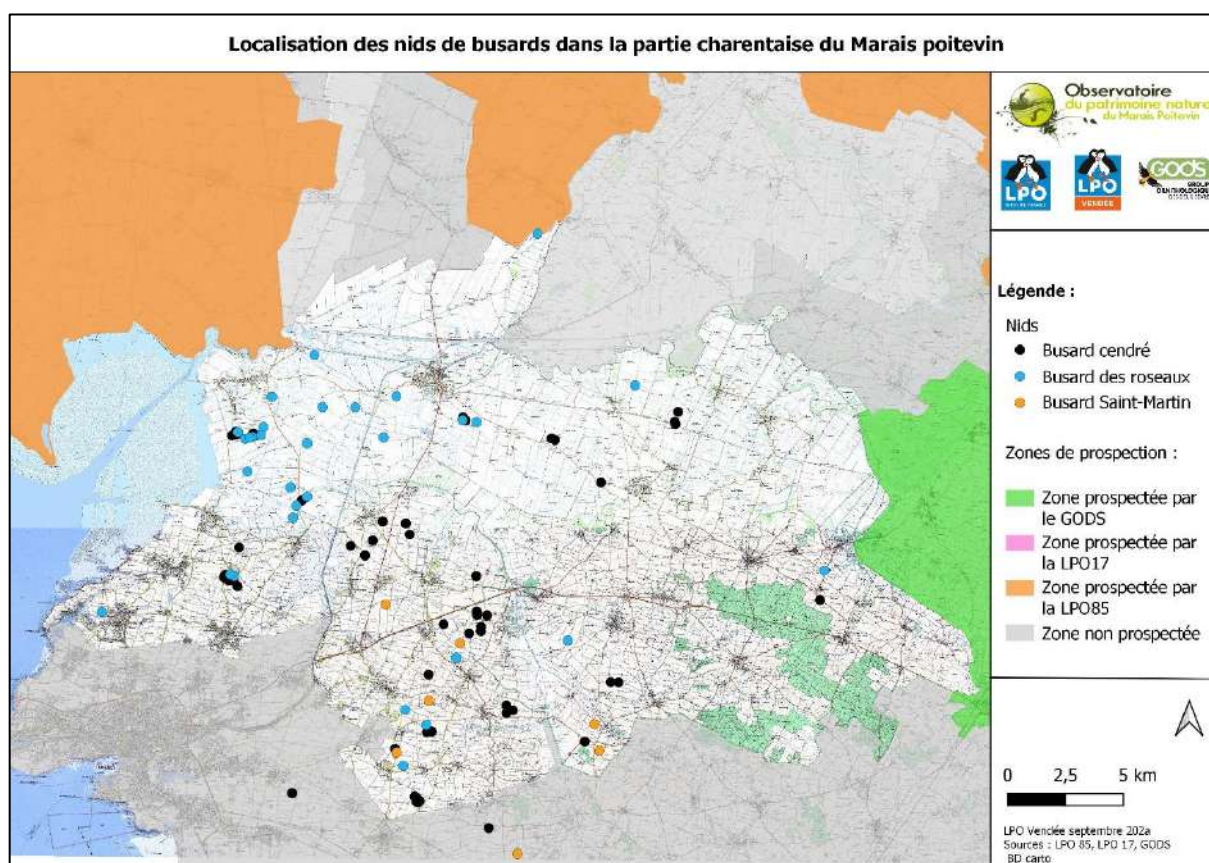
Si on considère l'ensemble des jeunes volants incluant les nids sans visite (jeunes volants avant ou lors de la visite du nid, ou jeunes trouvés après moisson), **76 jeunes** (au minimum), **ont pris leur envol en 2024**, dont 68 % (52 jeunes) avant les moissons.

Cette année, **111 jeunes toutes espèces confondues se sont envolés in situ et 7 Busard des roseaux** grâce au centre de soins à la faune sauvage ASTUR. Au total, **118 juvéniles** (76 Busard cendré, 31 Busard des roseaux et 11 Busard Saint-Martin), ont pris leur envol en 2024.

Les fortes pluies entrecoupées de vagues de chaleur tout au long de la saison et une forte prédation, ont provoqué l'échec de nombreuses nichées aux stades « œuf » et « grands jeunes ». 38 nids étaient en échec avant notre intervention physique. Cependant, ces nombreux épisodes pluvieux ont différé et étalé la période de moisson jusqu'à fin juillet permettant ainsi à la majorité des jeunes de s'envoler avant les récoltes. Sur le secteur, 1 destruction volontaire a fait l'objet d'une plainte auprès de l'OFB. De plus, 2 adultes ont été retrouvés morts au nid. Les 2 individus étaient dans 2 parcelles collées. Les informations ont été communiquées à l'OFB. Une surveillance particulière sera réalisée au cours des prochaines années.

52 agriculteurs ont été rencontrés lors de la saison 2024. Dans l'ensemble, **les relations avec le monde agricole restent positives**, et l'implication de certains paysans est encourageante. Cependant, quelques agriculteurs se sont montrés réfractaires à la protection des busards pour lesquels nous avons dus réaliser une démarche administrative auprès de la DREAL, la DDTM et l'OFB afin de trouver une solution.

Enfin, nous tenons à remercier l'ensemble des participants de la mission Busard, qu'ils soient bénévoles, stagiaires, service civique ou salariés de la LPO. Nous remercions également les membres du centre de soins de Saint-Denis-du-Payré pour s'être occupés une nouvelle fois des jeunes busards.



Carte 4 : Nids de busards en Charente-Maritime en 2024

2. Bilan de la saison 2024

2.1. Busard cendré

2.1.1. Caractérisation des nids de Busard cendré en 2024 pour l'ensemble du territoire prospecté

Une séparation par secteur a été réalisée. Ainsi les données provenant des Deux-Sèvres ont été directement ajoutées aux données de la plaine pour celles de NINO et au marais pour celles de NISO. Les données de centre de soins seront traitées à part des autres données (in vivo). Ainsi, tout nid ayant été intégralement transféré en centre de soins (œuf(s) ou poussin(s)) sera noté comme non productif. Le nombre de jeune(s) envolé(s) sera donc de 0 pour l'ensemble de ces nids.

Globalement, le nombre de nids trouvés est en diminution depuis deux ans et ce, malgré un effort de prospection relativement constant. Le nombre de nids localisés dans les secteurs de plaine est de 109 contre 94 en 2023 (Tab. 1). Le nombre de nids dans le secteur de plaine est en augmentation cette année en comparaison aux deux saisons dernières. A l'inverse, le nombre de nids en secteur de marais est quant à lui en nette diminution, 44 contre 75 en 2023. Cette inversion du ratio nombre de nids en plaine versus nombre de nids en marais peut s'expliquer par la forte pluviométrie de l'hiver 2023-2024 et du printemps. En effet, le blé (culture majoritairement sélectionnée comme support de nidification) est semé en hiver. Les fortes précipitations hivernales ont fortement retardé la date de semi. En résulte, des cultures très basses lors de l'arrivée des busards. De manière générale, les zones de plaine sont plus drainantes donc ont moins été impactées par ce phénomène. L'hypothèse pouvant expliquer l'inversion du nombre de nids en marais versus en plaine est que les zones de marais étant moins favorables à l'installation des busards étant donné la faible hauteur des blés, les oiseaux se seraient rabattus sur les zones de plaine.

La productivité est très faible cette année, puisque la moitié de nids n'ont pas produit de jeunes à l'envol. Là encore, les pluies peuvent être un facteur explicatif de ce résultat. La faible hauteur des blés a forcé les busards soit à changer de zone de nidification soit à changer de culture d'accueil. Plusieurs nids ont ainsi été construits dans des parcelles de ray-grass rendant quasiment systématique leur transfert en centre de soins. Ces derniers sont par conséquent considérés en échec dans l'analyse. De plus, les pluies ont très probablement engendré une diminution du taux de fécondité et de survie des œufs, diminuant là encore le nombre de nids productifs. Cette hypothèse s'est confirmée au centre de soins où plus d'une 20aines d'œufs ont été transférés cette année mais aucun d'entre eux n'était viable.

Tableau 1 : Caractérisation des nids de Busard cendré trouvés en 2024

		Nids trouvés	Nids productifs	Nids non productifs	Nids avec intervention	Nids sans intervention
Marais poitevin	Brut	44	24	20	26	18
	%		55%	45%	59%	41%
Plaine	Brut	109	52	57	66	43
	%		48%	52%	61%	39%
Plaine et Marais	Brut	153	76	77	92	61
	%		50%	50%	60%	40%

2.1.2. Succès de reproduction en 2024 pour l'ensemble du territoire prospecté

Comme expliqué ci-dessus, un nombre important de nids n'ont pas produit de jeunes à l'envol. Ce nombre important de nids en échec fait drastiquement chuter la productivité qui est de 1.27 jeune/nid tous secteurs confondus (Fig. 2). Pour comparaison, cette productivité était de 1.64 en 2023. Ce taux d'échec concerne principalement des nids au stade œufs ou bien des nids où des jeunes n'ont pas pu être observés (stade œufs lors de la première visite puis prédatés lors de la deuxième). En effet, le pourcentage de jeunes envolés par rapport au nombre de jeunes au nid est relativement stable vis à vis des dernières années. Ce surcroît de nids non productifs ne s'explique donc pas par une hausse du nombre de jeunes morts. Cela corrobore l'hypothèse précédemment citée expliquant le nombre d'échecs par une diminution du taux de survie des œufs et/ou de leur viabilité principalement due aux

fortes pluies. Il est également possible qu’une part des nids ait été prédatée au début du stade poussin et donc non comptée dans le nombre maximum de jeunes.

Si la productivité tous secteurs confondus est en diminution, le nombre de jeunes à l’envol est quant à lui, également en très grande diminution cette année. Si en 2022, la productivité était égale à celle de 2024 le nombre de jeunes à l’envol était quant à lui, bien supérieur (258 contre 194 en 2024).

Les quelques couples s’étant installés au début de saison ont pu profiter du décalage des moissons pour mener à bien l’élevage de leurs jeunes avant les moissons notamment sur les polders du marais. Pour comparaison, la productivité avant moisson en marais était de 0.17 en 2023 contre 0.61 en 2024.

Tableau 2 : Jeunes Busard cendré produits en 2024

		Jeunes au nid	Jeunes morts	Jeunes envolés
Marais poitevin	Brut		24	63
	%	87	28%	72%
Plaine	Brut		70	131
	%	201	35%	65%
Plaine et Marais	Brut		94	194
	%	288	33%	67%

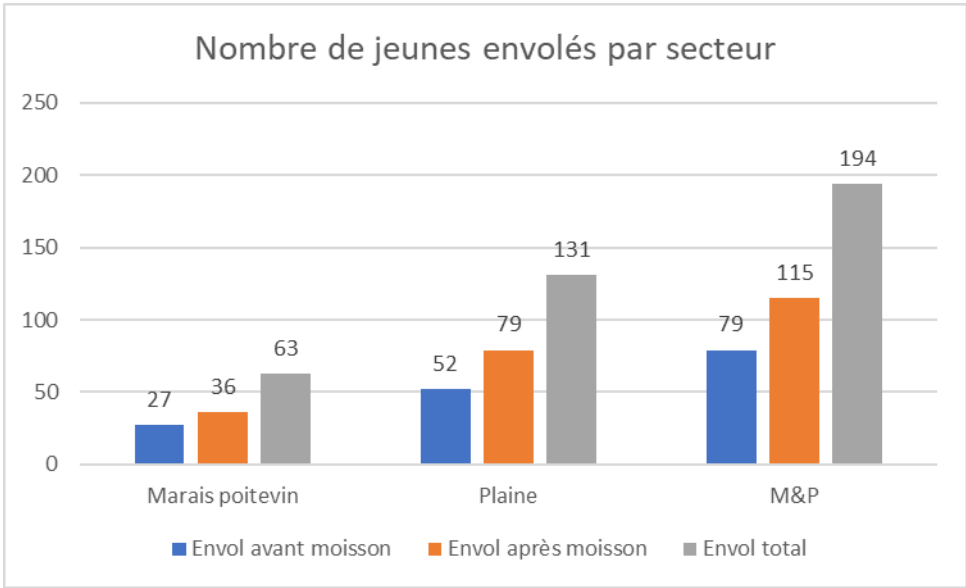
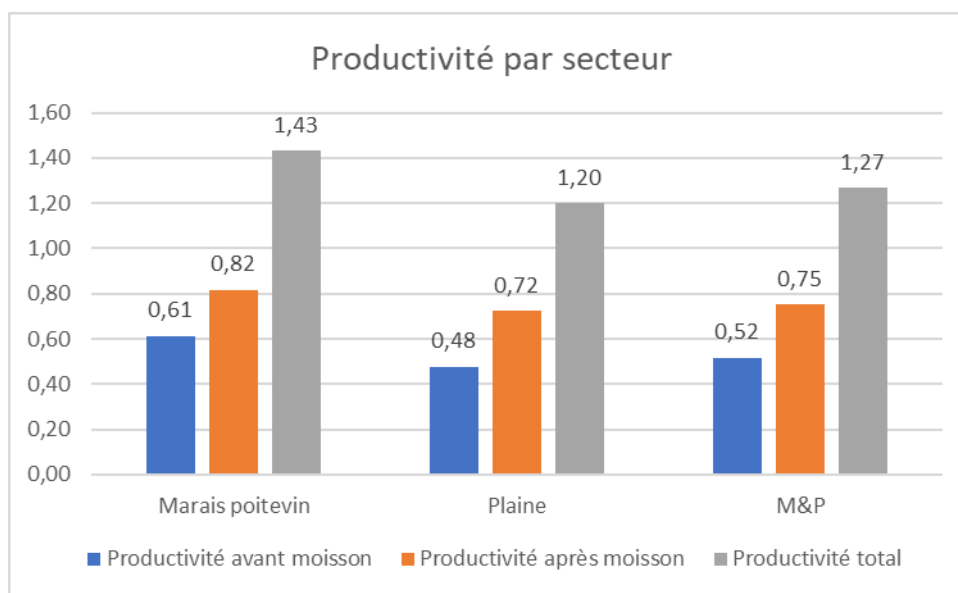


Figure 1 : Nombre de jeunes Busard cendré envolés par secteurs en 2024



*Productivité : nombre de jeunes envolés / nombre de nids total

Figure 2 : Productivité par secteurs en 2024

2.2. Busard Saint-Martin

2.2.1. Caractérisation des nids de Busard Saint-Martin en 2024 pour l'ensemble du territoire prospecté

En 2024, 16 nids de Busard Saint-Martin ont été recensés sur la zone d'étude, 1 en marais et le reste (N=15) en zone de plaine. Le Busard Saint-Martin est une espèce précoce qui peut nicher tôt en saison. Ainsi, tous les nids productifs en 2024 ont produit des jeunes à l'envol avant les moissons. Quelques nids ont malgré tout, nécessité une protection par mesure de prévention.

Tableau 3 : Caractérisation des nids de Busard Saint-Martin trouvés en 2024

		Nids trouvés	Nids productifs	Nids non productifs	Nids avec intervention	Nids sans intervention
Marais poitevin	Brut	1	1	0	0	1
	%		100%	0%	0%	100%
Plaine	Brut	16	7	9	8	8
	%		44%	56%	50%	50%
Plaine et Marais	Brut	17	8	9	8	9
	%		47%	53%	47%	53%

2.2.2. Succès de reproduction du Busard Saint-Martin en 2024 pour l'ensemble du territoire prospecté

Comme évoqué ci-dessus, malgré la mise en place de quelques protections, l'intégralité des jeunes se sont envolés avant les moissons. Au total, 23 jeunes Busard Saint-Martin se sont envolés.

Tableau 4 : Jeunes Busard Saint-Martin produits en 2024

		Jeunes au nid	Jeunes morts	Jeunes envolés
Marais poitevin	Brut	2	0	2
	%		0%	100%
Plaine	Brut	34	13	21
	%		38%	62%
Plaine et Marais	Brut	36	13	23
	%		36%	64%

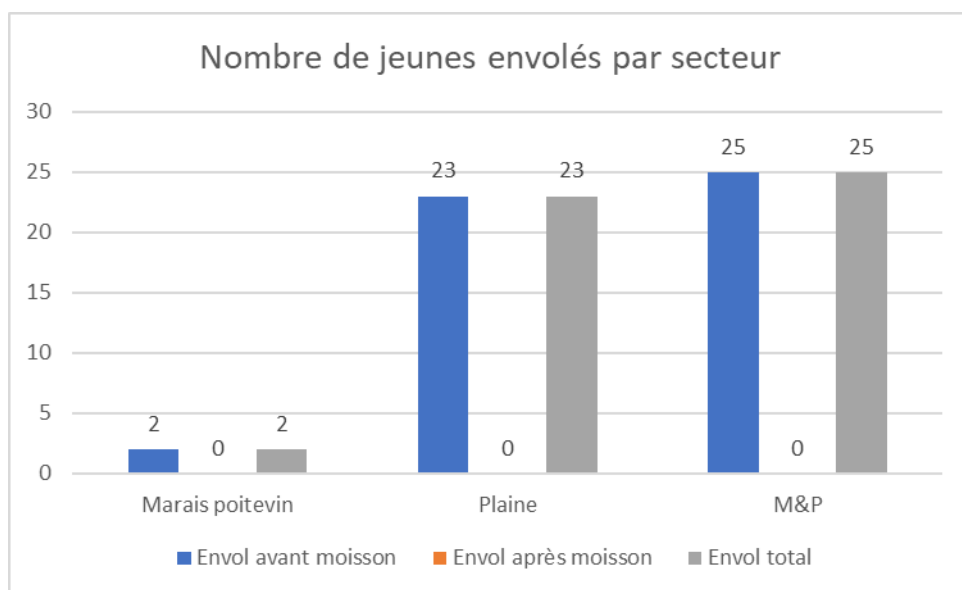


Figure 3 : Nombre de jeunes Busard Saint-Martin envolés par secteurs en 2024

2.3. Busard des roseaux

2.3.1. Caractérisation des nids de Busard des roseaux en 2024 pour l'ensemble du territoire prospecté

En 2024, seulement 20 nids de Busard des roseaux ont été détectés sur l'ensemble du Marais poitevin. S'il est possible d'observer des nids en zone de plaine, généralement 1 à 2 nids par département, cette année les nids ont été trouvés uniquement en zone de marais. Sur ces 20 nids, seulement 6 ont produit des jeunes à l'envol. Les pluies du printemps auraient pu entraîner un retard des dates de moisson et donc ainsi permettre un envol sans intervention, cependant les blés étant particulièrement bas en zone de marais en début de saison, bon nombre de couples se sont installés dans des prairies de fauches, rendant l'intervention quasi obligatoire. Ainsi, 65% des nids ont nécessité une intervention. Bien souvent cette intervention correspond à un transfert des œufs et/ou des jeunes en centre de soins. Ces nids sont donc comptabilisés comme non productifs dans l'analyse.

Tableau 5 : Caractérisation des nids de Busard des Roseaux trouvés en 2024

		Nids trouvés	Nids productifs	Nids non productifs	Nids avec intervention	Nids sans intervention
Marais poitevin	Brut %	20	6 30%	14 70%	13 65%	7 35%
Plaine	Brut %	0	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Plaine et Marais	Brut %	20	6 30%	14 70%	13 65%	7 35%

2.3.2. Succès de reproduction du Busard des roseaux en 2024 pour l’ensemble du territoire prospecté

Cette année, 32 jeunes Busard des roseaux ont été observés au nid, à minima 15 d’entre eux se sont envolés. En effet, certains nids n’ont pas nécessité d’intervention ou de suivi exhaustif car les jeunes étaient volants bien avant les moissons. L’absence de suivi lorsqu’il n’est pas nécessaire est justifié par la volonté d’éviter le dérangement de la nichée et de limiter le risque de prédation. Par conséquent il est possible que l’effectif de jeunes à l’envol réellement envolés soit sous-estimé. En 2024, 73 % des jeunes à l’envol ont été protégé.

Tableau 6 : jeunes Busard des roseaux produits en 2024

		Jeunes au nid	Jeunes morts	Jeunes envolés
Marais poitevin	Brut %	32	17 53%	15 47%
Plaine	Brut %	0	0 0%	0 0%
Plaine et Marais	Brut %	32	17 53%	15 47%

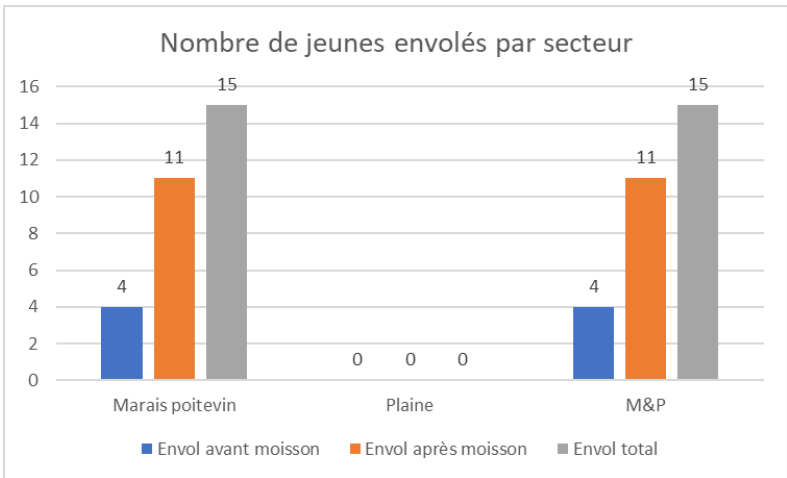


Figure 4 : Nombre de jeunes Busard des roseaux envolés par secteurs en 2024

3. Bilan centre de sauvegarde USCF 85 2024

L'année 2024, quant aux entrées, 47, n'est pas très différente de l'année antérieure, 2023. Par contre, quant aux envols, le résultat est affligeant. Il témoigne d'une situation inimaginable, tout particulièrement très défavorable à l'espèce Busard cendré.

Tableau 7 : Liste des entrées au centre de soins

CDS UFCS-LPO Vendée 2024				
2) Toutes espèces données détaillées				
ESPÈCES	Entrées			Envols
	Oeufs	Pull	Adulte	
Accipiter gentilis			1	1
Athene noctua		2		1
Circus aeruginosus	11	5		7
Circus cyaneus		2		0
Circus pygargus	23	1		7
Egretta egretta			1	0
Falco tinnunculus		1		1
Sous totaux	34	11	2	16
Totaux	47			

Sept espèces reçues, est conforme aux dernières années. Le nombre reçu est également dans la normale de ces dernières années. Ce qui n'est pas normal est l'hécatombe ! Sur les 47 entrées, 16 envols, soit un taux contrastant avec 2023 (plus de 80%) de seulement, 34% ! A croire que le responsable est ... responsable ? Et bien non. Si quelques oiseaux, reçus ont dû être euthanasiés, l'essentiel est la mort embryonnaire. Les nicheurs au sol, que sont les busards, n'ont pas été égaux. Les Busard des roseaux qui, même dans les céréales construisent des nids surélevés, se sont bien sortis des pluies incessantes de mars à début juin, pas les Busard cendré qui construisent des nids rudimentaires au ras du sol. J'ai donc testé, à réception, au « Buddy3 (un outil qui décèle le rythme cardiaque des embryons), tous les œufs. Aucun œuf ne donnait de signe de vie, au point que j'ai craint que mon outil soit hors d'usage. Manifestement, il avait raison. Tous les embryons étaient morts dans les œufs. Il me semble logique qu'il en soit ainsi. Les femelles n'ont pu protéger les œufs, notamment la partie en contact avec le sol. De plus, pour se protéger, il n'est pas impossible qu'elles se soient redressées laissant ainsi les œufs offerts aux intempéries. Les refroidissements incessants ont eu raison de leur vie naissante.

Reste à espérer qu'il n'en aille pas de même en 2025.

Tableau 8 : Détails des entrées et devenir des busards reçus en 2024

CDS UFCS-LPO Vendée 2024		
2) Toutes espèces		
ENTREES : 47	Œuf	34
	Pull	11
	Ad + 2A	2
Sous-total entrées		47
Morts à l'arrivée		0
Morts en soin		0
Morts à l'éclosion		2
Morts embryonnaire		22
Euthanasie		4
Infirme en soin		0
Infirme définitif		0
Œufs clairs		3
Total pertes		31
Envois au taquet + 1 resté en soin		16

4. Evolution des tendances et des effectifs de Busard cendré depuis 1982-1999

Préalablement à l'analyse des données, il faut préciser qu'il existe des disparités en Marais poitevin, contrairement à la plaine. En effet, la surveillance a débuté en 1982 pour le Marais poitevin central et en 1999 pour les Marais poitevin nord et Marais poitevin sud. Tous les secteurs de plaine sont surveillés depuis 1999.

Depuis le début du suivi, ce sont 1711 nids de Busard cendré qui ont été détectés sur le marais poitevin (Tab. 6) et 2225 dans la plaine, soit un total de 3936. Sur l'ensemble de ces 3936 nids, 2738 d'entre eux auront été productifs, permettant ainsi l'envol de 6445 jeunes (Fig. 3). L'action de protection a permis de sauver 3443 individus soit 53,4 % des jeunes à l'envol.

Tableau 9 : Caractérisation des nids de Busard cendré de 1982-1999 à 2024

		Nids trouvés	Nids productifs	Nids non productifs	Nids avec intervention	Nids sans intervention
Marais poitevin	Brut	1711	1221	490	893	818
	%		71%	29%	52%	48%
Plaine	Brut	2225	1517	708	1545	680
	%		68%	32%	69%	31%
Plaine et Marais	Brut	3936	2738	1198	2438	1498
	%		70%	30%	62%	38%

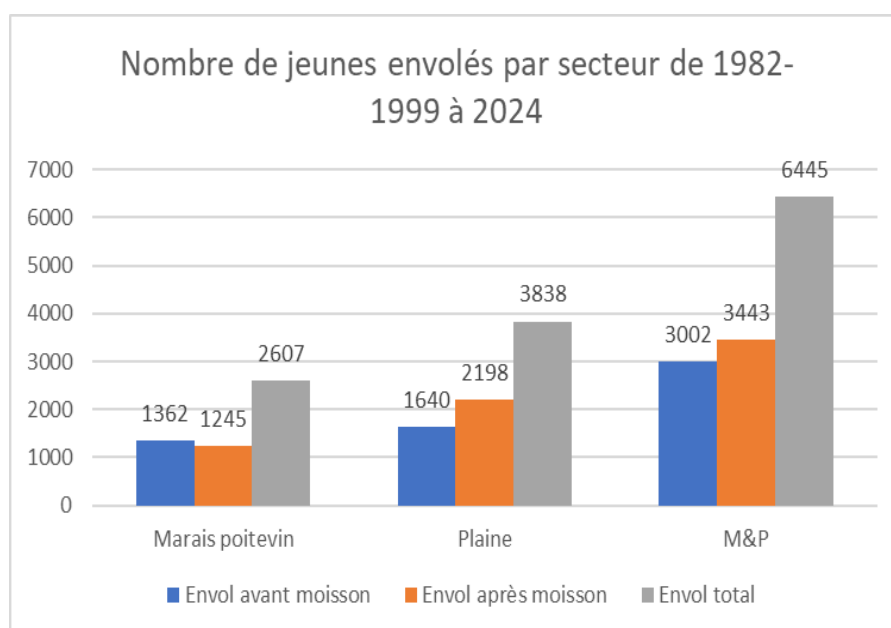


Figure 5 : Nombre de jeunes Busard cendré envolé par secteurs de 1982-1999 à 2024

On observe néanmoins une diminution du taux de nids productifs depuis 2014, même si certaines années, ce taux remonte (Fig. 6). Cependant malgré les fortes fluctuations annuelles, le nombre de jeunes envolés par année reste relativement stable (Fig.7). En effet, la baisse du taux de nids productifs semble être compensée par une hausse du nombre de nids trouvés, ainsi le nombre de jeunes à l'envol reste relativement stable.

Si de 1999 à 2007, la proportion de jeunes envolés après les moissons était inférieure à celle avant la moisson, la tendance s'est inversée depuis. Cette augmentation du nombre d'envol après moisson est principalement due au fait que les moissons sont de plus en plus précoces. Les adultes s'installant aux mêmes dates (pour l'instant), les jeunes ne peuvent pas être volants avant les moissons. Ce phénomène montre encore une fois l'importance de la mission de suivi et de protection des nichées de busards.

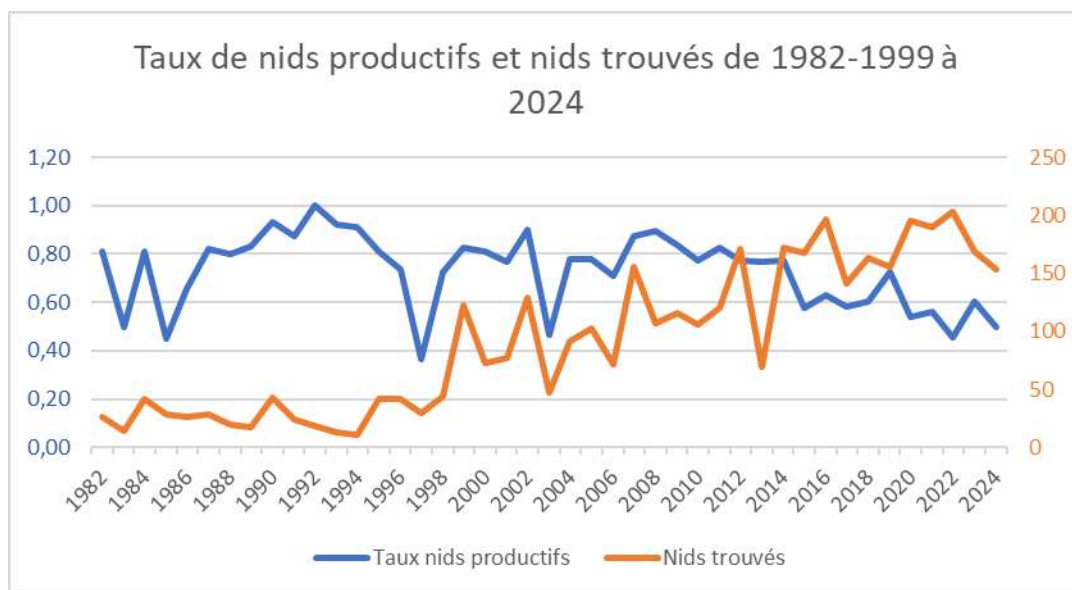


Figure 6 : Taux de nids productifs et nids trouvés de 1982-1999 à 2024

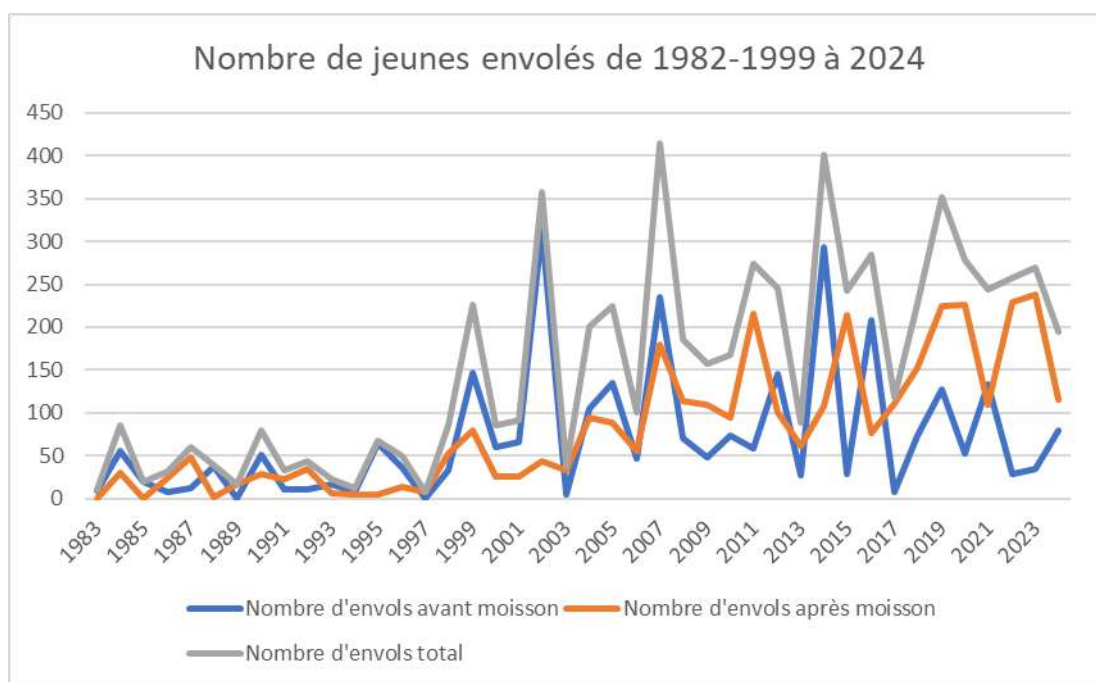


Figure 7 : Nombre de jeunes envolés de 1982-1999 à 2024

CONCLUSION

La saison 2024 est globalement la plus mauvaise des 3 dernières années. Les pluies incessantes de l'hiver 2023-2024 et du printemps ont engendré un retard de semis des céréales (cultures d'accueils des busards). Du fait des retards de semis, les blés étaient très bas à l'arrivée des busards (parfois inférieur à 10cm). Cela a eu 2 effets sur les oiseaux. La première réaction a été le changement de site de reproduction. En effet, au vu des effectifs nicheurs sur la zone de marais versus en plaine, il s'avère que des couples se sont reportés dans la zone de plaine où les cultures étaient plus hautes et donc plus propices à l'installation d'un nid. La deuxième réaction a été l'attente, plusieurs couples se sont quand même installés dans les zones de marais mais très tard en saison, donnant lieu à des envols mi-août. Habituellement, les derniers envols ont lieu la troisième semaine de juillet.

Le faible nombre de nids couplé au fort taux d'échec notamment embryonnaire (dû à la pluie) fait de l'année 2024, une année médiocre en termes de nombre de jeunes à l'envol. En effet, seulement 232 jeunes ont pris leur envol cette année toutes espèces confondues. Cette année les pluies ont certes retardé l'installation des oiseaux mais elles ont également différé la date des moissons. Ainsi, 94 jeunes busards ont pu s'envoler sans protection soit environ 50% des envols totaux. Le reste des envols a été permis grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des 3 structures (LPO PC et 85, GODS), participant à l'action avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

En plus des 201 jeunes envolés « in situ », nous pouvons rajouter les 14 envolés grâce au centre de soins. Ce qui fait un total de **246 jeunes envolés** pour l'année 2024. Ce résultat est bien inférieur à l'an passé où centre de soins compris, le nombre total de jeunes envolés était de 303.

Les envols après moisson sont possibles grâce à la collaboration des agriculteurs autorisant l'accès à leurs parcelles pour mettre en place les protections nécessaires.

Hormis cette année, la part des envols après moisson a augmenté ces dernières années et devient de plus en plus importante. En 2021, ce taux est passé à 88 % pour le secteur de plaine. Ces envols après moisson sont dépendants de plusieurs facteurs, comme les conditions météorologiques, la date d'installation des couples mais aussi les dates de moissons, de plus en plus précoces. **Ces chiffres montrent une nouvelle fois que sans action de protection, la population de Busard cendré du Marais poitevin et des bordures de plaine aurait quasiment disparu et est vouée à disparaître.**

Enfin, rappelons que les relations avec le monde agricole, malgré l'historique de cette action, restent compliquées dans certains secteurs. Il est important de poursuivre l'animation et la communication auprès de ce public, afin d'améliorer les conditions de travail des personnes en charge des suivis sur le terrain.

REMERCIEMENTS

Pour finir, nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants de la Mission Busard, qu'ils soient bénévoles, stagiaires, service civique ou salariés de la LPO ou du GODS.

Enfin, merci aux membres du centre de soins de St Denis du Payré, Christian Pacteau pour s'être occupés une nouvelle fois des jeunes busards. Nous remercions également Marie Barbancey pour l'accueil de jeunes busards dans son centre de soins l'Arche de Marie à Echiré.

Merci à Paul Marques, Goeff et Hilary Welch, Emyre Davies, Philippe Briffaud, Adrien Martineau pour la LPO 85.

Merci à Gilles Rosier, Loïc Petit, Jennifer Fabre, Daniel et Marie-Madeleine Hulne, Noëlle et Hervé Jacob, Laurent Jarry, François Marie, Claudine Martin, Jackie Richard, Mickaël Vinet, Anthony Roux, Annie Granier, Estelle Monard, Léa Boutault, Antoine Van Mastrigt, Chloé Liedtke, Antoine Chevalier, Céline Dufour, Anaïs Beaugendre, Lou-Anne Boucher, Brigitte Bouchot, Thomas Brosset, Denis Costa et Sophie Meneret pour la LPO Poitou-Charentes.

Merci à Jean-François Quété, René Pouit, Joëlle Chatain, Patrick Boucheny, Mehdi Rezaqallah, Noémie Franco, Rémi Chargé, Dominique Monaury, Myriane Forest, Etienne Debenest, Alexis Mérot, Alexis Martineau et Emma Hipeaux pour le GODS.

Merci aussi aux personnes qui sont intervenues de manière plus ponctuelle.

La sauvegarde des busards dépend de leur investissement.

Résumé

Titre : Protection des busards dans le Marais poitevin en 2024 – note de synthèse

Thèmes : Opération de conservation, busards

Mots-clés :

- Thématiques : ornithologie, busards, conservation, protection, sensibilisation, agriculture
- Géographique : Marais poitevin, marais, plaine

Espèce concernée : Busard cendré (*Circus pygargus*), Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et Busards des roseaux (*Circus aeruginosus*)

Type d'étude : Suivi de la reproduction et protection des nichées de busards

Objectif(s) de l'étude : Maintenir les populations de busards dans le territoire du Marais poitevin et ses bordures.

Résumé :

En 2024 sur l'ensemble du territoire prospecté (Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée), 201 nids de busards toutes espèces confondues ont été trouvés. 65 nids étaient en zone de marais, contre 136 en plaine. Cette répartition deux tiers un tiers s'explique par la faible hauteur du blé en zone de marais. Les fortes précipitations de l'hiver et du début de printemps ont retardé la date de semis des céréales et les ont également fait végéter. Ainsi, la zone de marais était moins attractive qu'à l'habitude. 65 de ces 201 nids ont été productifs soit environ 32%. Sur les 210 jeunes volants, 116 l'ont été grâce à la mise en place de protection permettant l'envol des jeunes après la moisson. Si ce ratio est quasiment de 50% cette année, il est plutôt de l'ordre de 80% les années passées. Les pluies du printemps ont retardé la date de moisson et par conséquent, permis à certains nids de s'envoler sans protection.

Cette année est également marquée par un fort taux d'échec des nids. Elle est globalement assez mauvaise au vu du nombre important d'échecs.

Perspective(s) d'application : sensibilisation, amélioration des relations avec le monde agricole

Période / année de réalisation : Avril / Août 2024

Nombre de pages : 21 pages

Noms des partenaires : PNR MARAIS POITEVIN, GODS, LPO PC, LPO 85, ASTUR

Noms des financeurs : DREAL Poitou-Charentes et Pays de la Loire, Département de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime, Natura 2000, Bay.Ware

Lien bibliographique : MARTINEAU A. & AL., 2024. *Suivi et protection des busards dans le Marais poitevin en 2024 – note de synthèse*. Ligue pour la Protection des Oiseaux/Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, La Roche-sur-Yon, 21 p.